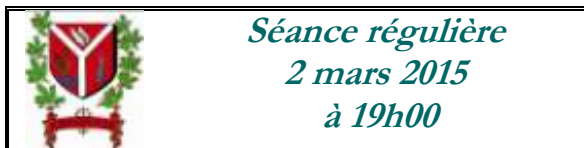


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 2 mars 2015, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nathalie Evrard, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nicole Viens et monsieur Normand Bois ont motivé leur absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2015-03-051

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2015-03-052

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-053

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 février 2015 et de la séance extraordinaire du 20 février 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 2 février 2015 et de la séance extraordinaire du 20 février 2015;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque, Traitement des eaux usées

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de février 2015.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2015-03-054

Travaux à effectuer – Hôtel-de-Ville – Fenestration

ATTENDU QUE les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville doivent être remplacées;

ATTENDU QUE BMR Groupe Yves Gagnon soumissionne, pour le matériel, pour un montant de 5 049.60 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Michel Fournier soumissionne pour l'installation à 80.00 \$/heure pour 2 hommes pour un maximum de 2 000.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Vitrierie de la Vallée soumissionne, pour le matériel et l'installation, pour un montant de 11 996.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de BMR Groupe Yves Gagnon pour un montant 5 805.78 \$ taxes incluses;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'installation par Michel Fournier pour un montant maximum de 2 299.50 \$ taxes incluses;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2015-03-055

Autorisation à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2014-12-294;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale Madame Suzanne Prévost ou sa représentante, Madame Sylvette Lavergne à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 11 juin 2015 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2015-03-056

Statut de « zone touristique » - Avis de renouvellement

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville possède le statut de « zone touristique » en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*;

ATTENDU QUE cette exemption viendra à échéance le 14 juin 2015;

ATTENDU QUE pour obtenir une prolongation de cette dispense, nous devons transmettre une lettre explicative accompagnée d'une résolution du conseil appuyant cette requête à la Direction des services et du commerce du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate la directrice générale, Madame Suzanne Prévost, à entreprendre les démarches afin d'obtenir la prolongation de la dispense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4. 2015-03-057
Priorités 2015 – Sûreté du Québec**

ATTENDU QUE nous devons soumettre nos priorités concernant des problématiques d'intérêt portant sur la sécurité routière à la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville priorise pour l'année 2015 la traverse piétonnière, le stationnement sur la rue Principale et la vitesse au secteur Papineau, Hôtel-de-Ville et Montfort.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5. 2015-03-058
Protocole d'entente – Pacte rural 2014-2015 – Projet Signalisation lumineuse**

ATTENDU QU' un protocole d'entente doit être signé dans le cadre de notre demande d'aide financière – Pacte rural 2014-2015 pour notre projet Signalisation lumineuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6. 2015-03-059
Amendement au règlement 2014-054 relatif au traitement des élus**

ATTENDU QUE le règlement 2014-054 a été adopté lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE l'article 1.4 du règlement doit être modifié car la base de l'indexation est déjà prévue par la *Loi sur le traitement des élus*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La modification suivante soit apportée :

ARTICLE 1.4 La rémunération des élus sera indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur, et ce, tel que le permet l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus (L.R.Q., c.T-11.001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2015-03-060

Achat de signalisation lumineuse

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente Pacte rural 2014-2015 résolution 2015-02-058, nous devons acquérir une signalisation lumineuse;

ATTENDU QUE Signotech soumissionne pour un montant de 16 995.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de la signalisation lumineuse pour un total de 19 540.00 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au budget 03 3000 – Projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2015-03-061

Achat du matériel et de l'installation – Vinyle Garage Montfort

ATTENDU QUE les travaux pour le garage Montfort doivent être finalisés;

ATTENDU QUE BMR Groupe Yves Gagnon a soumissionné, pour le matériel, pour un montant de 2 105.35 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette soumission a été préparée en novembre 2014 et pourrait être majorée à plus ou moins 5%;

ATTENDU QUE Michel Fournier soumissionne, pour l'installation, pour un montant de 2 560.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de BMR
Groupe Yves Gagnon;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Michel
Fournier pour un total de 2 943.36 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au budget 03 3000 – Projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de salle sans frais – Municipalité de Lac Simon

2015-03-062

Demande de salle sans frais – Municipalité de Lac Simon

ATTENDU QUE la municipalité de Lac Simon doit tenir une consultation
publique le 16 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt du gymnase sans
frais à la municipalité de Lac Simon le 16 mai 2015 de 9h00 à 16h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de commandite – Le Chœur de Pom

Le Conseil ne donnera pas suite

C-003 Demande d'aide financière – Club d'athlétisme de la Petite-Nation

Le Conseil ne donnera pas suite

C-004 Appui à la Société canadienne du cancer – Avril – Mois de la jonquille

2015-03-063

Appui à la Société canadienne du cancer – Avril – Mois de la jonquille

- ATTENDU QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- ATTENDU QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchée par la maladie;
- ATTENDU QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
- ATTENDU QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
- ATTENDU QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
- ATTENDU QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande d'aide financière – Festival de la patate

Le Conseil ne donnera pas suite

C-006 Demande d'aide financière – Levée de fonds de la Fabrique de Duhamel

Le Conseil ne donnera pas suite

C-007 Réclamation matricule 1683-58-6501

2015-03-064

Réclamation matricule 1683-58-6501 – Gel de conduite d'aqueduc

ATTENDU QUE la propriétaire présente au conseil la facture relative au gel d'eau à son domicile;

ATTENDU QUE le gel s'est produit dans la partie sous la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 670.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture soumise au montant de 770.33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-008 Réclamation Boutique Unisex

2015-03-065

Réclamation Boutique Unisex – 50, rue Principale

ATTENDU QUE la propriétaire présente au conseil la facture relative au gel d'eau à son commerce;

ATTENDU QUE le gel s'est produit dans la partie sous la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 475.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture soumise au montant de 546.13 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-009 Autorisation de signature – Municipalité de Chénéville/Ministère de l'énergie et des ressources naturelles – Service de recharge public pour les véhicules électriques

5.9. 2015-03-066

Autorisation de signature – Municipalité de Chénéville/Ministère de l'énergie et des ressources naturelle – Service de recharge public pour les véhicules électriques

ATTENDU QU' un protocole d'entente doit être signé avec le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles relativement au Service de recharge public pour les véhicules électriques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2015-03-067

Acceptation des frais de lotissement – lot 12-P

ATTENDU QUE l'exécution des procédures d'opération cadastrale doit être effectuée dans les 6 mois suivant le dépôt à l'inspecteur;

ATTENDU QUE l'inspecteur de l'époque n'a pas effectué l'envoi du permis à l'arpenteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nathalie Evrard et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les frais de lotissement pour un montant de 1 180.53 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

2015-03-068

Demande du Cercle des Fermières – 100e anniversaire

ATTENDU QUE dans le cadre de leur 100^e anniversaire, le Cercle des Fermières demande l'autorisation d'installer une écharpe de laine avec leur logo sur un arbre situé près de l'église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'installation de l'écharpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2015-03-069

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 8492 à # 8523** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 28/02/2015 et dont le total se chiffre à **23 898.27 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **18 173.17 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **42 071.44 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2015-03-070

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2015 au montant total de **16 806.42 \$**.

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-03-071

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h30

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière